



## *Dépêche 59/02*

26 avril 2002

### **Réunion du 9 avril sur les tarifs vacances**

Cette réunion était consacrée à l'étude des évolutions tarifaires des colonies et du tourisme social envisagées par la DPMA pour 2003. Pour la DPMA, maintenir la qualité de nos colonies et de notre tourisme social a un coût et justifie les augmentations proposées. Cette hausse serait différenciée suivant les coefficients familiaux.

Mais, si l'administration se dit prête à revoir les tranches du quotient familial, cela présente un gros travail qui ne sera pas obligatoirement réalisé pour l'année prochaine. Les difficultés rencontrées dans l'organisation des transports monopolisent, en effet, beaucoup d'énergie.

Par ailleurs, la référence à un texte ancien sur l'action sociale considérant comme avantage en nature toute prestation qui serait subventionné à plus de 50% est de nouveau évoqué comme une menace par la DPMA.

Pour la DPMA, la baisse des tarifs décidée en 1998 pour répondre à la régression du nombre de participants est maintenant difficile à compenser en une seule fois, mais justifie une remise à niveau des prix. Des augmentations annuelles et progressives sont donc proposées. Même si la DPMA s'en défend, compte tenu de leur coût important, certaines activités pourraient être revues, voire supprimées.

Devant la volonté affirmée de la DPMA d'augmenter l'ensemble des tarifs pour 2003, la CFDT, comme les autres organisations syndicales, a interrogé l'administration sur la nécessité de réunir de tels groupes de travail puisque dès lors qu'il s'agit d'augmenter les prix et quelle que puisse être l'opposition des représentants du personnel, la proposition est malgré tout présentée en CNAS et votée par l'administration.

Pour la CFDT, il n'est pas concevable que les tarifs augmentent alors que le budget ministériel d'action sociale stagne. Les familles ne doivent pas supporter seules la hausse du coût des prestations alors que leurs rémunérations ne progressent pas. Le ministère doit faire l'effort nécessaire pour le maintien d'une action sociale de haut niveau au MINEFI.

#### **Eté 2002**

Les demandes des familles pour les centres de vacances de cet été étaient connues au jour de la réunion :

- juillet 4985 familles pour 7141 colons (en baisse),
- août 3127 familles pour 4394 colons (en hausse).

L'offre étant de 6220 places en juillet et de 4092 places en août (elles peuvent cependant être augmentées pour ce mois là), cette année encore certains enfants ne bénéficieront pas des colonies de vacances du MINEFI.

Pour la CFDT, il n'est pas normal que des enfants ne puissent pas partir en centres de vacances. Au-delà du nombre de places offertes qui quoiqu'en dise la DPMA découle aussi d'une insuffisance budgétaire, la date toujours plus précoce à laquelle les personnels doivent déposer leur plan de congés annuels ne permet pas aux parents d'adapter leurs dates de vacances avec les disponibilités en colonies. Certains parents pourraient en effet partir en famille en juillet plutôt qu'en août s'ils pouvaient modifier leur calendrier de congés lorsqu'ils apprennent que leurs enfants ne pourront avoir de place en colonie en juillet.

Une autre solution serait d'avancer au dernier trimestre de l'année précédente la date de dépôt des demandes de séjours en centres de vacances. Cette dernière proposition serait toutefois difficile à gérer pour la DPMA puisqu'à cette période là ses services recensent déjà les demandes de départs pour les vacances de d'hiver et de printemps.